



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Lyon, le 8 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Anact publie un guide pratique 10 questions sur la négociation collective Égalité Professionnelle et Qualité de vie au Travail (EP-QVT)

Des écarts importants subsistent entre les femmes et les hommes en matière de rémunération et de perspectives de carrière, de conditions de travail et de santé ou encore d'équilibre entre la vie professionnelle et hors travail. Traiter ces sujets de façon globale est un enjeu pour les entreprises. Le nouveau guide de l'Anact donne des pistes pour préparer et réussir une négociation collective Égalité Professionnelle et Qualité de vie au Travail.

Dans les entreprises, les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes situations de travail, restent le plus souvent spécialisés dans des activités distinctes et ne sont pas exposés de la même manière aux risques professionnels. La réduction de ces écarts est un enjeu pour la santé au travail et la cohésion sociale des entreprises. Elle mérite d'être au cœur des négociations Égalité professionnelle et Qualité de vie au travail.

Comment préparer ces négociations ? Quelle mobilisation du CSE ? Comment identifier les indicateurs sexués pertinents pour le diagnostic ? Sous la forme de 10 questions-réponses, le nouveau guide du réseau Anact-Aract entend aider les acteurs du dialogue social à intégrer les questions d'égalité professionnelle dans les négociations sur la qualité de vie au travail. Il s'adresse particulièrement aux partenaires sociaux, responsables RH, et consultants qui les accompagnent.



Télécharger gratuitement le guide 10 questions sur la négociation collective EP-QVT
→ [10 questions sur la négociation collective EP-QVT](#)

Contacts Presse

Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélié Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif sous tutelle du ministère du Travail, et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.